

Forestiers Privés en Poitou-Charentes

Syndicat de Sylviculteurs

FRANSYLVA en POITOU-CHARENTES

Maison de la Forêt Privée

13, rue de la Croix de la Cadoue

86240 SMARVES

Tél : 06 12 90 94 43

✉ **Forestiers.poitou.charentes@gmail.com**

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 27 avril 2018 tenue à la salle des fêtes de Benon (17170)

Présents :

43 adhérents sont présents.

Invités :

M. De La Bretesche, assureur

M. Fleischmann,

CNPF : JM. Righi

Représentés par pouvoirs : 243

INTRODUCTION

Le Président Eric le Gallais accueille les participants, remercie Madame le maire de Benon pour avoir mis la salle à disposition et remercie également JL. Léonard, propriétaire à Benon qui a piloté la logistique et a, en particulier, organisé son café d'accueil.

Il souligne la présence de M. De La Bretesche, notre courtier en assurances.

Madame le Maire présente sa commune de Benon, située au cœur d'une forêt de 2500 ha, et qui connaît une assez forte expansion avec 1600 habitants.

Le Vice-président Charente-Maritime, JL. Léonard, remercie la commune et les services communaux qui ont assuré l'installation de la salle de réunion. Il explique que la forêt de Benon, essentiellement orientée cynégétique et promenade, a été longtemps mal exploitée et mal replantée mais connaît des zones de restructuration qui feront l'objet de la visite l'après-midi.

PREMIÈRE PARTIE : Assemblée statutaire

Approbation des comptes rendus des AG du 20 février 2017 et du 20 octobre 2017

Les deux comptes rendus sont présentés par le secrétaire du syndicat.

Les deux comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

Compte rendu d'activités, rapport moral du Président

Le Président rappelle que la création du syndicat, obtenue par le rapprochement des 4 syndicats départementaux, a pour objectif de représenter dans la nouvelle région un poids significatif tout en gardant une présence proche des adhérents.

Cette création a commencé par l'établissement du fichier unique des adhérents qui compte environ 900 propriétaires..

Il présente ensuite les principales activités depuis la dernière AG.

- Création d'une structure légère Fransylva représentant les syndicats en Nouvelle Aquitaine en concertation avec les Sylviculteurs du Sud-Ouest (SySSO)
- Participation aux commissions, dont le comité paritaire sylvo-cynégétique
- Mise en place de moyens permettant de déclarer les dégâts de gibier et les sites de régénération
- Participation au conseil d'administration de l'interprofession Futurobois
- Demande de pouvoir siéger au comité SAFER en 79
- Réalisation des deux premiers numéros du bulletin « papier » envoyé à tous les adhérents
- Tenue à jour d'une espace Poitou-Charentes sur le site internet de Fransylva

- Le syndicat a manifesté son mécontentement devant la non représentation des forestiers au Comité économique régional social et environnemental

Le rapport moral du président obtient quitus à l'unanimité

Comptes de l'exercice 2017

Le trésorier présente un état des comptes à ce jour.

Bilan des adhésions :

845 adhérents à jour pour 51 030 € de cotisations.

Total recette : 56 400 €.

Dépenses : total de 61 850 € dont

Reversement Fransylva : 21 484 €

Assurance 8 860 €.

Déficit de l'exercice : 5 449 €.

La valorisation du temps passé par les bénévoles de Poitou-Charentes s'élève à 4 000 heures.

Le budget prévisionnel 2018 fait apparaître une augmentation des recettes adhérents à 54 000 €.

Le rapport financier du trésorier obtient quitus à l'unanimité

Montant de la cotisation

Il est proposé de laisser le barème de cotisation inchangé.

Le syndicat proposera en outre une opération parrainage (réduction de 50 % de la cotisation pour le parrain et pour le nouvel adhérent).

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

DEUXIÈME PARTIE

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Présentation par M. De La Bretesche, courtier en assurances, sur le contrat de responsabilité civile forestière.

M De La Bretesche est courtier et donc interface entre les forestiers et les assureurs ; il est leader en France de ce type de risque, avec 350 000 ha.

Depuis 3 ans, 150 dossiers de sinistres ont été gérés.

L'assureur est Pacifica, assurance du Crédit Agricole.

Pour que la responsabilité d'un propriétaire soit engagée, il faut qu'il y ait un fait générateur :

- Du fait des arbres
- Du fait du propriétaire
- Du fait d'autrui (ami, famille, stagiaire)

Les risques assurés :

- Les dommages matériels,

- La voirie

et les dommages immatériels ou corporels consécutifs.

C'est un contrat de responsabilité civile, pas un contrat de protection juridique : l'accident est assuré mais pas le conflit.

Quelques points importants sont soulignés :

- C'est un contrat de police groupe au bénéfice des adhérents à jour de cotisation car c'est le paiement de la cotisation qui détermine le fait d'être assuré ou non.
- L'assurance ne couvre que les ha de forêt déclarés.
- Le coût à l'hectare est faible mais en contrepartie le propriétaire s'engage à « gérer » son bien.
- La franchise du contrat est de 500 €.
- Les arbres morts en bordure ne sont pas assurés, donc attention aux bordures en général.
- Ne jamais payer une facture de mise en cause sans avoir prévenu l'assureur.

LE DRONE EN FORÊT

M Fleischmann présente les possibilités d'utilisation d'un drone en forêt.

L'entreprise peut fournir des prestations de photos (mise en valeur de patrimoine...) ou de video.

En sylviculture, la photo aérienne peut être utile pour donner une idée de sa forêt ou pour avoir des informations plus précises, suite à sinistre par exemple ; la photo ne permet pas de faire des mesures.

La photogrammétrie permet de reproduire la parcelle en 3 D et permet de faire des mesures simples (hauteur des arbres).

Pour avoir des informations plus précises, il est possible d'utiliser le LIDAR, technologie laser récente qui permet d'affiner les mesures et en particulier d'estimer les cubages pour des forêts plantées régulières mais pas encore pour les forêts irrégulières ou les taillis.

Le président remercie les deux intervenants et, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 13h.

Le Secrétaire
Gérard GROLLERON

Le Président
Éric Le GALLAIS